



**Romain BAUBRY**

*Candidat à l'élection législative*

*15ème circonscription des Bouches-du-Rhône*

*Conseiller Municipal de Sénas*

À Sénas le 27 mai 2022

Aux élus du Pays d'Arles

## **L'avenir du Pays d'Arles**

Mesdames et Messieurs les Élus,

Vos questionnements et inquiétudes liés à une possible intégration forcée du Pays d'Arles dans le giron de la Métropole Aix-Marseille sont légitimes.

Chacun de ces territoires à son identité, sa culture, ses spécificités, ses problématiques...

En tant qu'élu de Sénas, il m'arrive régulièrement de devoir me prononcer sur des dossiers de la métropole qui n'ont pourtant que peu d'intérêt pour notre commune.

Pour pointer du doigt le manque de considération de nos communes et de ses habitants, je prendrais un exemple ; le projet de plan de déplacements urbains de la métropole.

Une concertation citoyenne dont il ne reste rien dans le projet final, une majeure partie du budget (210 millions d'euros) consacrée à l'accessibilité des métros marseillais alors que dans le même temps, le service public est en baisse avec des lignes de bus supprimées pour nos villages.

Pour répondre à vos questions:

*Si le gouvernement décidait de la fusion de la métropole et du Conseil départemental (provoquant, de fait, la disparition de ce dernier), seriez-vous :*

*-favorable ou défavorable à l'intégration de l'ensemble des communes du pays d'Arles dans la métropole ?*

Qu'une coopération existe en matière de mobilités entre le Pays d'Arles et la métropole Aix-Marseille afin de les relier de façon efficace se comprend, mais pour le reste, les différences sont telles que chacun de ces territoires doit rester indépendant.

Le pays d'Arles doit être autonome vis à vis de la métropole d'Aix-Marseille et garder les compétences qui lui son propres.

Je suis donc défavorable à l'intégration de l'ensemble des communes du Pays d'Arles dans cette métropole.

Romain BAUBRY

[rn.senas@gmail.com](mailto:rn.senas@gmail.com)

07 66 66 92 41

-favorable ou défavorable à la création d'une collectivité territoriale à statut particulier, regroupant les 29 communes du Pays d'Arles ?

Cette création de collectivité territoriale à statut particulier devrait permettre de fusionner les trois intercommunalités existantes. En plus de reprendre les domaines d'actions de ces EPCI, elle est une nécessité dans la gestion des compétences qui étaient jusqu'à lors dévolues au département des Bouches-du-Rhône en cas de disparition de celui-ci.

Je suis favorable à la création de cette collectivité territoriale à statut particulier qui permettra au Pays d'Arles d'évoluer de manière autonome en matière de compétences, comme en matière de budget.

-favorable ou défavorable à une consultation de l'ensemble des habitants du pays d'Arles et vous engageriez-vous à accepter et défendre le résultat de ce référendum à l'Assemblée nationale ? En cas de refus, de la part de l'Etat, d'accepter une telle consultation, soutiendriez-vous les élus qui l'organiseraient dans leur commune ?

L'avis des habitants du pays d'Arles doit être au centre des décisions prises. C'est à eux de se prononcer sur ce qu'ils souhaitent pour leur territoire.

Il y a un peu plus de trois ans, des consultations ont eu lieu dans certaines communes et les habitants se sont massivement exprimés en faveur d'un Pays d'Arles indépendant de la métropole Aix-Marseille.

Je soutiendrai les élus qui organiseront ces consultations et je propose qu'elles soient étendues à l'ensemble des communes concernées. Les habitants me trouveront à leurs côtés pour défendre avec force leur positionnement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de ma considération.

Romain Baubry

